

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **07/09/2016**

Date d'affichage : **07/09/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 15 septembre 2016**

L'an deux mille seize et le 15 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Marie-Ly GARCIA - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Renée FALCO - Michel BERTIN - Danielle PARIS - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Marc Étienne LANSADÉ à Éric MASSON / Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO

ABSENTS : Jean-Jacques GABERT - Sébastien MACREZ - Jeanne LAURITO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

M. Masson expose que la commune est régulièrement sollicitée par différentes associations pour la mise à disposition d'un local culturel.

La commune dispose pour ce faire de la Chapelle, sise place Bellevue qui pourrait être mis gracieusement à la disposition des associations de manière partagée (l'association dispose d'un créneau horaire dans ce bâti).

A ce jour, diverses associations ont sollicité l'utilisation de ce local culturel.

Il convient donc d'établir une convention de mise à disposition pour ces associations.

CM 15/09/2016

N° 2016/159

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL CULTUREL
LA CHAPELLE**

Ces occupations du domaine public étant compatibles avec la destination de l'équipement, M. Masson propose au Conseil Municipal d'accorder ces autorisations pour une période d'un an renouvelable sur demande expresse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chaque association la convention d'occupation ponctuelle, dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention type de mise à disposition d'un local culturel ci-annexée ;
- d'accorder des autorisations pour une période d'un an, renouvelable sur demande expresse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacune des associations la convention d'occupation adéquate.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 22 POUR – 6 CONTRE** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI) - **2 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD).



Le Premier Adjoint,

Éric MASSON